



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 53

Séance du 27 février 2023

Le Vingt-sept février Deux mille Vingt-trois à Vingt heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 février 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,
PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), MANCEAU Laurence (Cossé le Vivien), RADÉ Maurice (Cossé le Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), BALOCHE Dorinne (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin les Anges).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Hugues GENDRY, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-02/13 – FINANCES

ZONES D'ACTIVITÉS – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE UNIQUE ET ASSUJETTISSEMENT À LA TVA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 27 février 2023

OBJET 2023-02/13 – FINANCES
ZONES D'ACTIVITÉS – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE
UNIQUE ET ASSUJETTISSEMENT À LA TVA

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, propose, à compter du 1er janvier 2024 et afin de simplifier la gestion budgétaire, réduire le nombre d'opérations comptables et faciliter la lecture des budgets de zones, de regrouper les 16 budgets annexes de zones d'activités en 1 seul budget. Ce budget annexe ZA unique sera assujéti à la TVA.

Il précise que la tenue de la comptabilité analytique zone par zone sera maintenue.

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code général des impôts,

Considérant les orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 30 janvier 2023,
Considérant le projet de créer un budget unique regroupant toutes les zones d'activités de la communauté de communes du Pays de Craon,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** la création d'un budget annexe ZA unique à compter du 01/01/2024 ;
- ⇒ **SOLLICITE** auprès de la DGFIP un assujettissement de la CCPC à la TVA au titre de ce dossier ;
- ⇒ **CHARGE** le président de toutes les démarches afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 06 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-200048551-20230227-DELIB20230213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

